

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 19 avril 2011.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Corine Duplicy, Stéphane Caprasse, Frederick Gobeaux, Christophe Lenfant.

Invité(es) présent(es) : Cédric Wengler.

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 15 mars 2011 est approuvé à l'unanimité avec ajout d'un mot au point 8. « Divers. Le Président informe la CCATM de la tenue d'une enquête publique durant l'été 2011 dont le thème portera sur les périmètres Natura 2000. Il existe 12 types **d'unités** gestion en fonction des caractéristiques du territoire ».

4. Avis de la CCATM relatif à la construction d'une étable pour 4 800 poulets à chair à Steinbach (2011.027/mh)

La rue de l'Arbouchet est une des rues permettant l'accès au village de Steinbach depuis/vers le RAVeL Bourcy-Gouvy. Pour cette raison, la CCATM recommande l'utilisation du bois comme revêtement des pignons côté route. Cette recommandation concerne le pignon du volume à construire ainsi que le pignon côté voirie de l'étable existante. De plus, un usage renforcé de la végétation sera mis en œuvre (arbres en bouquet et haies d'essences locales).

Par ailleurs, la CCATM s'interroge sur les capacités d'épandage du demandeur par rapport à la quantité de déchet produite. Par exemple, on est à 0,27 kg d'azote par « place ». A multiplier par 4 800 dans le cas du dossier dont question. Ce qui fait 1 296 kg d'azote. Pour les épandre, il faut au minimum 11,27 ha de terres de culture ou 5,63 ha de prairies, sachant qu'on ne met pas de fientes toutes les saisons.

Le lien ci-dessous renvoie sur le site de Nitrawal. Sur cette page, il y a un lien vers le tableau spécifiant la production d'azote par animal.

<http://www.nitrawal.be/23-taux-liaison-sol.htm>

Enfin, d'une manière générale et compte-tenu des remarques formulées ci-dessus, la CCATM émet un **avis favorable** sur le projet tel que présenté.

5. Divers

- (1) Robert Grégoire reprendra contact avec Roger Nizette afin d'obtenir la mise à jour des données relatives au dossier « sécurité-village » pour Cierreux.
- (2) L'ensemble des membres et suppléants de la CCATM sont cordialement invités à l'inauguration du RAVeL le dimanche **29 mai 2011** dès **15h30** à l'**ancienne gare de Limerlé**.

6. Présentation du projet de rénovation de 14 logements et abords de l'ancienne cité de l'OCASC

Dans un objectif de travail en synergie, la CCATM rejoint les séances du Conseil du CPAS et du Conseil communal afin de participer à la présentation, par le bureau Georges-Theis, du projet de rénovation de 14 logements et de leurs abords de l'ancienne cité de l'OCASC.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette rénovation sont multiples et concernent notamment la limitation des besoins en énergie des bâtiments, la création d'un logement PMR (personne à mobilité réduite), la gestion collectivisée des eaux de pluie/usées et la création d'un quartier socialement mixte.

Les différents logements appartiennent respectivement à la commune de Gouvy (9 unités), au CPAS (5 unités), au Fonds wallon du logement (FWL) et 2 logements sont privés.

1) Performances énergétiques

Le bureau Georges-Theis présentent des résultats chiffrés des performances énergétiques par bloc de maisons en fonction de trois critères : respect de la PEB (performance énergétique des bâtiments), basse énergie et très basse énergie. Sources de chaleur analysées : mazout, chaudière aux pellets, géothermie. La conclusion de cet audit est la suivante : la transformation la plus avantageuse en termes énergétiques/retour sur investissements est la transformation des blocs en volumes correspondant à des critères de très basse énergie. Une chaudière à pellets sera installée par bloc d'habitations. La ventilation mécanique contrôlée double flux est une option qui n'a pas été retenue, en effet, le travail par bloc imposait des volumes d'air trop importants tandis que le placement d'une VMC par unité d'habitation engendre des difficultés d'entretien.

2) Egouttage

Epuration collective 150 EH (équivalent-habitant) avec séparation des eaux de pluies (tranchée drainante) et eaux grises et fécales pour un coût total de 108 000€ HTVA, soit un coût de 3 900€/logement (HTVA).

3) Aménagements extérieurs

Création de *car-ports*, sas d'entrée et d'un logement PMR. Les volumes sont travaillés afin de donner une dynamique à l'espace-rue.

4) Aménagements intérieurs

Trois pièces feront l'objet d'une rénovation intérieure : la cuisine (suppression du garde-manger et ajout d'une cuisine semi-équipée), la salle de bain (toilette, évier, wc) et le sanitaire (wc).

5) Coûts

La rénovation des 9 logements communaux est estimée à 900 000 € HTVA et la rénovation des 5 logements du CPAS à 497 000 € HTVA.

6) Séance de questions/réponses ouvertes aux conseiller(e)s du CPAS et du Conseil communal

Quel sera l'aspect extérieur des bâtiments ?

Le soubassement en moellon est maintenu tandis qu'une façade isolante en crépi et bois sera placée aux étages supérieurs.

Quelle durée pour les travaux ?

140 jours ouvrables par bloc. Mise en place d'une opération « tiroir » qui permettra le relogement des habitants pendant la durée des travaux. Ce sont d'abord les maisons du Fonds wallon du logement, puis du CPAS et enfin celles de la communes qui seront rénovées. Cet ordre est arrêté par des impératifs budgétaires (subsides).

Salle de bain : pourquoi l'option baignoire plutôt que douche ?

La réponse à cette question relève d'une raison pratique : pour les familles avec jeunes enfants, une baignoire est plus pratique qu'une douche.

Enveloppe isolante et pont thermique.

Le choix de l'isolation de la cage d'escalier au rez et des étages supérieurs à l'exclusion de la toiture est remis en cause.

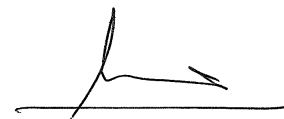
L'auteur de projet explique que c'est le principe de compacité qui a œuvré au choix tel qu'arrêté et que la suppression complète de l'ensemble des ponts thermiques n'est pas réalisable sur un bâtiment existant.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève